

COMMUNE DE HAUTE-AJOIE



L'Abbaye 114
Case postale 17
2906 Chevenez
Tél. 032 476 62 21
www.hauteajoie.ch, info@hauteajoie.ch

Information à la population

Remaniement parcellaire – Assemblée d'information et dépôt public

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 35 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Haute-Ajoie, d'entente avec le Service jurassien de l'économie rurale, convoque les propriétaires fonciers et la population à une **assemblée d'information sur le remaniement parcellaire**

lundi 16 mai 2022 à 20h00
à la halle polyvalente de Chevenez, La Citadelle 119B

L'avant-projet de remaniement parcellaire, comprenant le plan du périmètre, le projet de statuts, ainsi que le devis des frais, sera présenté aux intéressés selon l'ordre du jour ci-après. Il n'y aura pas de vote de l'assemblée.

1. Ouverture par le président du jour
2. Orientation par les autorités cantonales
3. Orientation par l'auteur de l'avant-projet
4. Orientation par les autorités communales
5. Discussion générale

Par ailleurs, conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le **Conseil communal de Haute-Ajoie dépose publiquement, du 13 mai 2022 au 1^{er} juin 2022**, au Secrétariat communal, L'Abbaye 114 à Chevenez, l'avant-projet du remaniement parcellaire, soit :

- Plan du périmètre : 1:5000
- Projet de statuts
- Avant-projet : 1:5000
- Rapport technique, devis, liste des chemins

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler leur opposition, écrite et motivée, contre le périmètre uniquement en cas de violation d'intérêts privés ou publics, **jusqu'au 1^{er} juin 2022 inclusivement, au Secrétariat communal**. Les opposants indiqueront les numéros des parcelles concernées par leur opposition ainsi que leurs motifs.

La présente invitation est remise en tout-ménages officiel à la population domiciliée dans la Commune de Haute-Ajoie. La publication dans le Journal officiel fait foi.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Haute-Ajoie, le 20 avril 2022

Conseil communal
de Haute-Ajoie

Ouverture du bureau communal

LUNDI	08H00-11H00 / 15H00-18H30
MARDI, JEUDI ET VENDREDI	08H00-11H00 / 15H00-17H00
MERCREDI	FERME